



Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches

Rapport d'activités 1998-1999

Le développement durable en Chaudière-Appalaches, on y croit !



Guy Lessard, président

Huit ans après la tenue de son premier colloque régional sur l'environnement ayant comme thème « Un allié pour l'avenir », le Conseil régional de l'environnement Chaudière Appalaches (CRECA) est particulièrement fier de vous faire part des réussites en matière de protection de l'environnement réalisées au cours de l'année 1998-1999.

Le CRECA avec plus de 259 membres regroupant les secteurs de la santé, environnemental, industriel, agro-forestier, scolaire et municipal propose dans ses Orientations 1999-2002 des actions de concertation visant à poser des gestes concrets portant sur des enjeux et des perspectives de développement selon une approche intersectorielle.

Dans le cadre de l'implantation de la nouvelle politique de soutien au développement local et régional, le CRECA devra plus que jamais partager avec ses partenaires une vision intégrée du développement et se donner les moyens de mise en œuvre d'un développement durable pour les citoyens et citoyennes de la région.

Message de la députée de Lévis et ministre responsable de la région Chaudière-Appalaches



Madame Linda Goupil, députée de Lévis, ministre de la Justice, procureure générale, ministre responsable de la condition féminine et de l'application des lois professionnelles, ministre responsable de la région Chaudière-Appalaches.

Il me fait plaisir de m'associer au Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches dans le cadre de la production de ce rapport d'activités.

Je désire exprimer ma reconnaissance envers les personnes, les organismes et les entreprises qui soutiennent la promotion de l'environnement tout en contribuant à une vision du développement économique de notre région.

Chaudière-Appalaches est une région aux atouts naturels indéniables. Chaudière-Appalaches est une région dynamique souvent citée en exemple ailleurs au Québec. La concertation entre l'ensemble des intervenants des différents secteurs d'activités demeure essentielle afin que notre région puisse se tourner vers l'an 2000 avec un plan d'action intégré en matière de développement durable, tant pour la richesse des ressources, la qualité de vie des hommes, des femmes et des enfants qui y habitent que l'intérêt des visiteurs qui la parcourent.



Diane Forget
Directrice générale

L'année 1998-1999 a pris son envol avec la tenue du Sommet environnement 1998 " Se concerter pour agir ". Ce sommet a permis l'annonce de 22 projets de développement durable mis en œuvre par une trentaine de partenaires ou d'intervenants régionaux.

De plus, trois projets mobilisateurs amorcés au cours de l'année méritent d'être soulignés, soit :

- La sensibilisation des propriétaires de la Grande Plée Bleue pour l'installation de panneaux de signalisation en collaboration avec la SGPB et la Fondation de la faune du Québec;
- Un plan de régionalisation des matières résiduelles qui serait mis en œuvre en concertation avec l'AR-DECA et la table des préfets et le soutien financier du ministère des Affaires Municipales, les MRC et Emploi Québec;

• Une entente administrative signée entre la Direction régionale du ministère de l'Environnement et des C.L.D. de la région concernant l'émission des certificats d'autorisation.

Enfin, j'aimerais remercier les membres de la permanence ainsi que les administrateurs du CRECA pour leur implication au sein de l'organisme. Également, je tiens à exprimer ma satisfaction à l'égard du soutien et de l'intérêt de nos partenaires régionaux pour le développement durable de notre territoire.

Structure du CRECA

Le CRECA est un organisme légalement constitué ayant son siège social au 45, rue Desjardins, bureau 104, Lévis (Québec) G5V 5V3.

Le mandat, le fonctionnement et le financement du CRECA sont définis dans un protocole d'entente et la Politique de reconnaissance et de financement du Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement (1998-2001) qui lie le CRECA au ministre de l'Environnement.

La mission du CRECA est de contribuer au développement d'une vision régionale, en matière de développement durable et de favoriser la concertation de l'ensemble des intervenants régionaux en ces matières.

Fonctionnement

DÉVELOPPEMENT ET FINANCEMENT DU CRECA

Le plan stratégique de développement du membership adopté en 96-97 a permis en 1 an ½ de passer de 34 à 259 membres, représentant les secteurs socio-économiques et les groupes environnementaux de la région.

Tel que prévu dans le protocole d'entente, son Conseil d'administration est formé d'au moins 50% de représentants d'ONG de l'environnement. Ainsi, il est composé de 14 administrateurs de la région comprenant 7 représentants des groupes environnementaux et 7 autres en provenance du secteur socio-économique représentant le milieu des affaires, agro-forestier, municipal, industriel, de l'éducation et le secteur des jeunes. Il est remarquable de constater que trois organismes de rivière de la région sont représentés au conseil d'administration et s'y impliquent avec un intérêt marqué.

Le Comité exécutif est formé des officiers élus par le Conseil d'administration. Il est responsable de la gestion des affaires courantes et assume la responsabilité de faire le suivi des dossiers selon les mandats confiés par le Conseil d'administration. Au cours de l'année 1997-1998, le Conseil d'administration a tenu 9 assemblées et le Comité exécutif en a tenu 2.

Dans son processus de gestion, le CRECA s'assure de l'application de règles de transparence et de rigueur administratives : les procès verbaux et les rapports financiers sont disponibles et vérifiés.

Le financement du CRECA provient de la cotisation de ses membres et de la subvention de fonctionnement du ministère de l'Environnement. Des commandites nous ont également permis de financer certaines activités, telles la publication du bulletin Éco-Lien. Au 31 mars 1999, sur des revenus de 97 873 \$, 40 000 \$ provenaient du ministère de l'Environnement et 54 815 \$ provenaient du milieu. Le reste soit 3 057 \$ provenaient des intérêts et des revenus de TPS et de TVQ. Il est donc à souligner que les revenus qui proviennent de la contribution du milieu correspondent à 56 % des revenus totaux.

Communication

Bulletin

Le CRECA a publié 4 bulletins trimestriels, soit les numéros du printemps, de l'été, de l'automne 1998 et celui de l'hiver 1999 qui ont traité respectivement des actes du Sommet Environnemental 1998, des décisions de l'assemblée générale annuelle du CRECA 1998-1999, du Rapport d'étape novembre 1998 et des dossiers agricoles, mines et forêt.

Site Web

Le CRECA a maintenant son adresse sur le World Wide Web et un site qui est disponible pour tous. L'objectif est de rejoindre et informer notre réseau de membres ainsi que la population en général.

WWW.CRECA.QC.CA

AVIS

Le CRECA a émis cinq avis sur les dossiers suivants :

- Projet de loi no 405 : loi favorisant la protection des eaux souterraines (avril 98)
- Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de St-Côme-Linière (septembre 98)
- Avant projet de règlement de gestion des pesticides (septembre 98)
- Avis sur le plan de gestion de l'original 1999-2003 dans la zone 3 (septembre 98)
- Mise à jour du régime forestier québécois (octobre 98)

Communiqués de presse

Le CRECA a émis les sept communiqués de presse suivants :

- Le Sommet sur l'Environnement permet l'annonce de 22 projets de développement durable (avril 98)
- La carte des milieux naturels du Québec méridional : Un outil de protection indispensable pour les intervenants de la région Chaudière-Appalaches (mai 98)
- Le cas de la ferme L'Henrysois (mai 98)
- Le programme de végétalisation des parcs industriels, "On travaille au vert !", remporte le phénix de la Conservation des milieux, de la faune et de la flore (juin 98)
- La prévention de la pollution atmosphérique, une priorité pour le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches- projet pilote " Un air d'avenir " ; clinique d'inspection des véhicules à Thetford Mines (septembre 98)
- La prévention de la pollution atmosphérique, une priorité pour le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches- projet pilote " Un air d'avenir " ; clinique d'inspection des véhicules à Lévis (octobre 98)
- Tous les bassins mènent au fleuve (dans le cadre de la journée mondiale de l'eau) (mars 1999)

Concertation

Concertation régionale

Le CRECA a participé aux travaux des différents comités régionaux suivants :

- Conseil régional de concertation et de développement Chaudière-Appalaches (CRCD)
- Comité de gestion de l'eau par bassin versant de la rivière Chaudière (COBARIC II)
- Comité intermunicipal du Parc des Chutes-de-la-Chaudière
- Comité multipartite sur la gestion des fumiers en région Chaudière-Appalaches
- Comité des orientations du Parc de Frontenac
- Conseil régional d'économie sociale (CRES)
- Société de gestion du Parc du Massif du Sud

De plus, le Sommet environnemental que s'est tenu le 18 avril 1998 à Saint-Romuald sous le thème « Se concerter pour agir » a permis l'annonce de 22 projets de développement durable mis en œuvre par une trentaine de partenaires ou d'intervenants régionaux. Il a été évalué qu'approximativement 356 emplois seraient maintenus ou créés en Chaudière-Appalaches au cours de l'année courante par le biais de ces projets. Ce Sommet aura permis de franchir un pas de plus, en direction d'une économie axée sur le développement durable en Chaudière-Appalaches.

Consultation régionale sur le rôle et les mandats du CRCD renouvelé

Sur proposition du comité de travail du CRCD, le CRECA est reconnu comme table sectorielle agissant en tant que conseil consultatif régional en environnement.

Concertation provinciale

Le CRECA a participé aux tribunes nationales suivantes :

- Représentation du CRECA au RNCREQ.
- Représentation du RNCREQ au comité de suivi dans le cadre du plan de gestion des matières résiduelles du ministère de l'Environnement.

Réalisations

Dans le cadre des programmes présentés dans son plan d'action 1998-1999, le CRECA s'est vu promouvoir et soutenir divers projets et organismes, participer à plusieurs comités, et contribuer lui-même à la réalisation de projets. Voici pour chaque programme, la promotion, le soutien, la participation et les réalisations du CRECA

Protection des eaux souterraines et de surface

Promotion : du projet du Parc de la rivière Bécancour par la Corporation de développement touristique du lac William; de la mise en conformité des installations septiques des propriétés riveraines du lac Saint-Charles (MRC de Bellechasse) et celles des plans d'eau de la municipalité de Saint-Joseph de Coleraine; des activités du Comité de restauration de la rivière Etchemin (CRRE); du projet d'assainissement et de mise en valeur des berges de la rivière du Sud et de la rivière des Vases à Montmagny par la Coopérative jeunesse de service de Montmagny (CJMS); des actions de restauration du bassin versant de la rivière Boyer par le Groupe d'intervention et de restauration de la rivière Boyer (GIRB).

Soutien : au CRRE pour l'organisation de sa démarche de concertation régionale pour l'avenir de la rivière Etchemin.

Participation : au comité organisationnel de la consultation publique sur le schéma directeur de l'eau (SDE) du COBARIC II et à la consultation publique régionale sur la gestion de l'eau.

Assainissement agricole

Participation : aux travaux du Comité multipartite sur la gestion des fumiers en Chaudière-Appalaches qui s'est fixé les objectifs suivant : limiter l'augmentation du nombre d'unités animales autorisées par le ministère de l'Environnement, gérer adéquatement les volumes de fumier produit dans les zones en surplus et éviter de créer de nouvelles zones en surplus de fumier. Le CRECA a préconisé que le ministère de l'Environnement prenne les mesures appropriées et investisse les ressources requises pour régler l'ensemble du problème des cheptels illégaux en région et qu'entre autres, les cheptels illégaux établis depuis juillet 1997, soient ramenés à l'ordre sans délai.

Gestion et mise en valeur des matières résiduelles

Réalisation : d'une proposition concernant la mise en œuvre d'un plan de régionalisation des matières résiduelles ayant pour titre « Récupération et recyclage un projet d'économie sociale » et présentation d'un projet d'étude de faisabilité en concertation avec l'ARDECA et la Table des préfets.

Participation : avec l'ARDECA à une offre de service dans le cadre de la réalisation d'un projet d'inventaire et de caractérisation des ICI (résidus industriels, commerciaux et institutionnels).

Mise en valeur de la faune, de la flore et de la forêt

Promotion : des activités du Parc régional du Massif du Sud et des activités de développement du Parc de Frontenac.

Participation : aux réunions du Comité intermunicipal du Parc des Chutes-de-la-Chaudière pour son projet écotouristique.

Réalisation : d'un dépliant de sensibilisation et de panneaux de signalisation pour réduire les effets des véhicules hors-route sur la tourbière de la Grande Plée Bleue en collaboration avec la Société de la Grande Plée Bleue (SGPB) et la Fondation de la faune du Québec.

Environnement et industrie

Promotion : des activités de protection de l'environnement chez LAB Chrysofile inc de Black Lake.

Soutien : à la rédaction d'une entente spécifique entre la Direction régionale du ministère de l'Environnement et les Centres locaux de développement de la région. Cette entente a pour objet d'assurer l'implication de la Direction régionale à la phase d'élaboration des projets d'entreprises ou d'industries présentés au CLD, et ce, afin de réduire le temps d'étude du dossier et de l'émission du certificat d'autorisation tel que prévu à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement et ainsi, autoriser l'implantation et l'expansion d'entreprises ou d'industries dans une perspective de développement durable.

Réalisation : d'un projet de végétalisation des sites industriels de Saint-Nicolas en collaboration avec la Société de l'arbre du Québec (SODAQ) et l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) au coût de 65 000 \$, impliquant la municipalité de Saint-Nicolas et l'entreprise Les Bois Blanchet.

Réalisations

Éducation relative à l'environnement

Réalisation : d'un guide pédagogique ayant pour titre « Au royaume des terres humides » dans le cadre d'un projet de sensibilisation à la conservation des petits milieux humides et supervision de sa validation dans six classes de 5^e année du primaire des commissions scolaires de l'Amiante et de la Beauce-Étchemin. Les partenaires impliqués au projet sont la Direction régionale et la Direction de la promotion de l'éducation relative à l'environnement et du développement durable du ministère de l'Environnement et le ministère de l'Éducation du Québec; d'un site WEB à l'intention des membres, des partenaires et de la population en général.

Réduction de la pollution atmosphérique

Promotion : du projet pilote sur l'inspection et l'entretien des véhicules automobiles au Québec « Un air d'avenir » mené par l'AQLPA, par la participation aux cliniques d'inspections de Thetford Mines et de Lévis tenues respectivement le 5 septembre et le 2 octobre 1998.

Nos membres 1998-1999

Organismes environnementaux	Gouvernements locaux et provinciaux	Citoyens et corps privés	Organismes para-publics
Amis de la vallée du Saint-Laurent Ass. des riverains du lac Rylmer Ass. sportive et de bienveillance du Grand Lac St-François Ass. du Petit Lac St-François Ass. des propriétaires riverains du lac Saint-François Ass. québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) COBEROC II Comité de la bordure fluviale de Saint-Romald Comité de restauration de la rivière Étchemin (CRRE) Comité des orientations du Parc de Frontenac Corp. d'aménagement de la rivière Bélair Corp. de développement du lac William Groupe d'intervention pour la restauration de la Beyer (GRB) Corp. environnementale de la Côte-du-Sud Groupement fanatique du triangle de Bellechasse Mouvement des amis de la rivière du Sud (MARS) Multi-Taxse Récupération Frontenac inc. Société de la Grande-Pièce Bleue Syndication des producteurs de bois de la Beauce Société VIA inc.	MRC de Bellechasse (21) MRC de Desjardins (4) MRC de l'Amiante (26) MRC de la Nouvelle-Beauce (10) MRC de Montmagny (14) MRC des Chutes-de-la-Chaudière (8) MRC des Étchemins (14) Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (10)	Association régionale des commissaires industriels de Chaudière-Appalaches (ARCICA) C.I.D. Bellechasse C.I.D. l'Islet Chamard Savignac et associés Composts du Québec Féd. Caisses populaires Desjardins Inaugerx L&B Chrysofile M. Yves Bédard M. Jacques Bélanger M. Beault Gingras M. Jean Pineault Régie intermunicipale de gestion de déchets de la Rive-Sud de Québec Sani-Mobile inc. UPR Côte-du-Sud UPR de la Beauce UPR Lévis-Bellechasse UPR Lotbinière-Mégantic	Commission scolaire Beauce-Étchemin (66) Commission scolaire Beauce-Abénaquis (20) Commission scolaire de l'Amiante (26) Direction de la santé publique (DSP Beauce)

Voici la répartition de nos membres

Organismes environnementaux : 21
 Gouvernements locaux et provinciaux : 107
 Citoyens et corps privés : 18
 Organismes para-publics : 113

Pour un grand total de 259 membres

Orientations du plan triennal 1999-2002

Les orientations du plan triennal 1999-2002 ont fait l'objet d'une étude par les membres du conseil d'administration qui en recommandent l'adoption lors de l'assemblée générale annuelle de la corporation prévue en juin 1999.

Les éléments de contenu ont été priorisés en fonction des critères suivants :

- La continuité dans l'exercice du mandat qui nous est confié dans le cadre de l'entente signée avec le ministre de l'Environnement ;
- Les possibilités de partenariat que le CRECA est en mesure de développer autant sur le plan provincial que régional;
- La disponibilité des ressources mises à notre disposition en provenance des organismes gouvernementaux ainsi que du milieu.

Rapprochement de terrain

- 1 Pour le réseau des membres, poursuivre la parution du bulletin d'information trimestriel « Éco-Lien ».
- 2 Développer le site WEB du CRECA à l'intention des membres, des partenaires et du public en général.
- 3 Poursuivre le développement du membership en ciblant des clientèles potentielles : groupes environnementaux, C.L.D., directions régionales, entreprises et industries, membres individuels, groupements forestiers, réseau des collègues.

Actions de communication

- 1 Procéder à la mise à jour progressive du rapport « État de l'environnement dans la région Chaudière-Appalaches ».
- 2 Développer la concertation régionale en tant que table sectorielle du CRCDCA en proposant la tenue d'une journée visant l'adoption d'une politique et d'un plan d'action en développement durable en Chaudière-Appalaches dans le cadre du Forum régional des priorités du CRCD renouvelé.
- 3 Réaliser des activités de relations publiques par la tenue d'événements mettant en valeur les initiatives régionales à caractère environnementales :
 - Les prix d'excellence en environnement en Chaudière-Appalaches par la tenue d'un gala annuel;
 - Déjeuners organisés en collaboration avec le ministère de l'Environnement pour la remise d'une charte environnementale à des personnes, des organismes ou des entreprises.
- 4 Poursuivre l'organisation des événements et des conférences de presse.
- 5 Participer aux consultations publiques ad hoc provinciales et régionales.
- 6 Organiser l'assemblée générale annuelle du Regroupement national des conseil régionaux de l'environnement du Québec qui aura lieu en Chaudière-Appalaches en l'an 2000.

Programmes

La protection des eaux souterraines et des eaux de surface

- Sensibiliser et promouvoir auprès de la population l'approche par bassin versant en collaboration avec les organismes de rivière;
- Promouvoir la méthode écologique et économique d'entretien des fossés en collaboration avec le RAPPEL;
- Promouvoir la protection des rives des lacs et des rivières et collaborer avec les organismes de rivière et les associations de lac;
- Participer à la consultation publique sur l'eau.

La gestion et la mise en valeur des matières résiduelles

- Mettre en œuvre un plan de régionalisation des matières résiduelles : un projet d'économie sociale;
- Participer à un projet d'inventaire et caractérisation des ICI.

L'assainissement agricole

- Préconiser l'adoption et la mise en application du projet de Règlement régional sur la prévention de la pollution d'origine agricole des eaux et du sol;
- Soutenir, en collaboration avec les organismes du milieu, la certification environnementale ISO 14 000 des entreprises agricoles.

La mise en valeur et la conservation de la faune, la flore et la forêt

- Poursuivre le soutien au Comité des orientations du Parc de Frontenac;
- Poursuivre le soutien à la Société de conservation et de mise en valeur de la Grande Plée Bleue;
- Sensibiliser le monde agricole à l'importance de la biodiversité dans le milieu en collaboration avec les organismes de rivière, la Fondation de la faune du Québec, les clubs agro-environnementaux et la Direction régionale du ministère de l'Environnement;
- Promouvoir l'aménagement durable de nos ressources forestières :
 - Dans le cadre du plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée (PPMV) que doit réaliser l'Agence de mise en valeur de la forêt privée des Appalaches;
 - Auprès des MRC
 - Lors de la consultation sur plan général et quinquennal d'aménagement forestier (PGAF et PQAF) de la forêt publique des Appalaches de l'aire commune 035-01.

L'environnement et l'industrie

- Promouvoir l'entente administrative auprès des C.L.D. pour l'émission des certificats d'autorisation par le ministère de l'Environnement;
- Étendre à la région, la pratique de revégétalisation des sites industriels.

Éducation relative à l'environnement

- Protéger les milieux humides par la promotion du guide pédagogique « Au royaume des terres humides » auprès des écoles des commissions scolaires membres du CRECA;
- Sensibiliser la population sur les enjeux environnementaux par le biais du site WEB.

Réduction de la pollution atmosphérique

- Poursuivre l'appui à l'AQLPA pour son projet « Un air d'avenir », par la réalisation d'activités d'information, de sensibilisation et d'appui au projet-pilote sur l'inspection et l'entretien des véhicules automobiles au Québec;
- Promouvoir la diffusion du dépliant de sensibilisation produit par le RNCREQ;
- Développer la plate-forme du CRECA sur la réduction de la pollution atmosphérique.

Budget prévisionnel 1999-2000

REVENUS

A) FONCTIONNEMENT ET PROGRAMMES	
Ministère de l'Environnement	40 000 \$
Membership	4 000 \$
Programme d'employabilité	20 410 \$
Plan de communication	4 000 \$
En royaume des terres humides	
Ministère de l'Environnement "Action-Environnement"	5 000 \$
Fondation de la faune du Québec	4 500 \$
Consultation publique sur l'eau	1 500 \$
SOUS-TOTAL DES REVENUS DE FONCTIONNEMENT ET PROGRAMMES	79 410 \$
B) RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	
Mise à jour progressive de l'état de l'environnement et développement du site web	46 000 \$
TOTAL DES REVENUS	125 410 \$

DÉPENSES

A) FONCTIONNEMENT ET PROGRAMMES	
Salaires et avantages sociaux	40 000 \$
Déplacements et frais de représentation (permanence)	2 000 \$
Assemblée générale et réunions (administrateurs)	2 500 \$
Amortissement des immobilisations	1 000 \$
Réparations d'équipement	500 \$
Honoraires comptable	1 000 \$
Papeterie et fourniture de bureau	1 000 \$
Poste et messagerie	2 000 \$
Photocopies	500 \$
Téléphone et télécopieur, internet	4 000 \$
Abonnements et documentation	300 \$
Frais d'inscription	400 \$
Frais bancaire	250 \$
Frais d'adhésion (RNCREQ et autres)	250 \$
Plan de communication	4 000 \$
En royaume des terres humides	4 500 \$
Loyer (300 \$ X 12 mois)	4 320 \$
Assurances	400 \$
Divers	500 \$
SOUS-TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET PROGRAMMES	79 410 \$
B) RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	
Mise à jour progressive de l'état de l'environnement et développement du site web	
- Salaires et autres dépenses	46 000 \$
TOTAL DES DÉPENSES	125 410 \$